

DELIBERATION PORTANT SUR LA DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU CFVU DANS LES INSTANCES

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU MARDI 21 SEPTEMBRE 2021,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne (EPE UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias BERNARD ;

PRESENTATION DU PROJET

Suite aux élections des conseils centraux de l'EPE UCA qui se sont tenues du 23 au 25 février 2021, il est nécessaire de renouveler la composition de conseils et commissions diverses :

- Commissions FSDIE (remplacement d'un élu CFVU ayant perdu sa qualité pour siéger) : 1 élu BIATSS du CFVU ;
- Commission d'attribution du fonds "subventions, initiatives et prix" (SIP) : 1 élu enseignant-chercheur/enseignant du CFVU / 1 élu BIATSS du CFVU / 1 élu étudiant du CFVU ;
- Conseil du Collège des Écoles Doctorales : 1 élu enseignant-chercheur/enseignant du CFVU ;
- Conseil culturel du SUC : 1 élu étudiant du CFVU.

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Madame Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

Article 1 – Commissions FSDIE

De désigner Martine LECLUSE-MEYER en tant qu'élue BIATSS du CFVU au sein de la Commission FSDIE.

Le nombre de candidature étant égal au nombre de siège à pourvoir, il est décidé de ne pas procéder à un vote à bulletin secret.

Article 2 – Commission d'attribution du fonds "subventions, initiatives et prix" (SIP)

De désigner Agathe GELOT en tant qu'élue enseignant-chercheur/enseignant du CFVU, Pierre FERNAND en tant qu'élue BIATSS du CFVU, et Melissa VONG en tant qu'élue étudiant du CFVU au sein de la Commission d'attribution du fonds "subventions, initiatives et prix" (SIP).

Le nombre de candidature étant égal au nombre de siège à pourvoir, il est décidé de ne pas procéder à un vote à bulletin secret.

Article 3 – Conseil du Collège des Écoles Doctorales

De désigner Laurent MOREL en tant qu'élue enseignant-chercheur/enseignant du CFVU au sein du Conseil du Collège des Écoles Doctorales.

Le nombre de candidature étant égal au nombre de siège à pourvoir, il est décidé de ne pas procéder à un vote à bulletin secret.

Article 4 - Conseil culturel du SUC

De désigner Lucie VERDIER en tant qu'élue étudiant du CFVU au sein du Conseil culturel du SUC.

Le nombre de candidature étant égal au nombre de siège à pourvoir, il est décidé de ne pas procéder à un vote à bulletin secret.

Membres en exercice : 42

Votes : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA DELIBERATION
2021-09-21-02

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*